



## LA PREUVE

### FORMATION EN E-LEARNING

*La preuve est au coeur de toute stratégie judiciaire : savoir qui doit prouver, comment et avec quels moyens peut faire basculer une affaire. Cette formation permet de maîtriser les règles essentielles en matière de charge de la preuve, de licéité, de présomptions et de mesures d'instruction.*

## NATURE DE L'ACTION

Action de formation

## OBJECTIFS

1. Prendre connaissance des modalités d'application de la preuve au sein du système juridique français.
2. Comprendre le rôle de chaque intervenant judiciaire concernant le régime de la preuve.

## PUBLIC VISÉ

Avocats débutants et/ou non spécialisés sur ce thème.

## PRÉ-REQUIS

- Un parcours de formation en Droit
- Une connexion internet

## DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

Vous pouvez accéder à vos modules de formation Avocats à J-2 avant 17h00. Exemple : pour une formation qui démarre le lundi, les inscriptions sont possibles jusqu'au vendredi à 17h00, pour une formation qui démarre le mercredi, les inscriptions sont possibles jusqu'au lundi à 17h00.

## MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

Accès à l'ensemble des avocats.

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### *Introduction*

### **I. Charge de la preuve**

1. Partie tenue d'apporter la preuve
2. Interdiction de la preuve à soi-même

### **II. Licéité et aménagement de la preuve**

1. Licéité de la preuve
2. Aménagement de la preuve

### **III. Pièces**

1. Communication des pièces entre les parties
2. Production forcée des pièces

### **IV. Preuve par écrit**

1. Cas où l'écrit est exigé
2. Cas où l'écrit n'est pas exigé à titre de preuve
3. Contestation relative à la preuve par écrit
  - a. Acte authentique
  - b. Acte sous signature privée
  - c. Autres écrits ayant force probante

### **V. Présomptions**

1. Présomptions légales
2. Présomptions judiciaires

## VI. Mesure d'instruction

1. Règles communes à toute les mesures d'instruction
2. Vérifications personnelles du juge
3. Comparution personnelle des parties
4. Déclaration de tiers
5. Mesures exécutés par un technicien

## VII. Aveu et serment judiciaire

1. Aveu
2. Serment judiciaire

## VIII. Conclusion

1. Rappel des éléments clés
2. Etude de cas
3. Les perspectives d'évolution de La preuve

## DURÉE

3 heures de formation à distance réparties sur une durée maximum d'un mois.

## PROFIL DES FORMATEURS RÉFÉRENTS

Formation encadrée par un Consultant-Juriste dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques dans le domaine d'activité dont dépend la formation, ont été validées par des diplômes et approuvées par France Pro Formation.

## MODALITÉS TECHNIQUES

Formation asynchrone en accès libre sur la plateforme de formation, programmé pour une durée totale de 4 semaines, accessible au moyen d'une simple connexion internet.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation 100% en ligne avec un accompagnement tutoré.

Support de formation : cours théoriques, mises en situation, documents à télécharger, quizz, exercices pratiques.

Le stagiaire est accompagné par son formateur référent juriste tout au long de son parcours de formation via les forums contextuels de la plateforme en ligne ainsi que par mail et téléphone.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Afin de s'assurer de l'acquisition pratique des contenus abordés, les modules sont construits autour d'un contenu théorique détaillé, qui est ensuite validé par des questions d'apprentissage.

Les différentes parties du programme de formation sont ponctuées par des quizz intermédiaires qui permettent une progression pédagogique.

La formation est validée par un examen sous forme de QCM chronométré sur la plateforme E-LEARNING.

Une enquête de satisfaction de la formation est remplie en ligne en fin de formation par le stagiaire.

## ACCESSIBILITÉ

- L'accessibilité de nos formations est étudiée individuellement en fonction des besoins et de la situation de chaque personne en situation de handicap.
- Un référent handicap, validé par l'AGEFIPH, est à votre disposition pour analyser les possibilités d'adaptation et vous proposer les solutions les plus appropriées.

## DATE

Inscriptions libres : 1 session par semaine.

## FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION

- Attestation de connexion FOAD.
- Attestation de fin de formation mentionnant la liste des compétences acquises.

## COÛT DE LA FORMATION

Le montant de la formation est disponible en ligne sur le site internet [www.france-pro-avocat.fr](http://www.france-pro-avocat.fr).

----- (FIN DU DOCUMENT) -----